

CHANCELLERIE MUNICIPALE

Crise énergétique

Toute une série de mesures concrètes prises par la commune de Saint-Imier

Le Conseil municipal annonçait la couleur au début du mois de septembre. Un programme d'économie d'énergie était en préparation au sein de l'administration communale. Les mesures sont désormais connues.

Alarmé par les mises en garde de la Confédération et des acteurs du marché de l'énergie, le Conseil municipal a créé un groupe de travail interservices. Sa mission: proposer des mesures d'économie d'énergie et s'attaquer à la préparation des infrastructures communales afin de faire face à la situation.

Les économies d'énergie sont clairement une réponse parmi les plus efficaces pour limiter, voire éviter la crise. Le Conseil municipal a par conséquent pris un premier train de mesures lors de sa séance du 4 octobre dernier. A savoir:

- Adoption d'une directive communale pour les économies d'énergies destinée à l'ensemble du personnel de l'administration communale et des écoles. Ce document insiste entre autres sur les comportements vertueux pour économiser l'énergie.
- Diminution de la température de chauffage à 19° dans les bâtiments communaux et arrêt de la distribution d'eau chaude quand cela est possible.
- Les bâtiments disposant d'une seconde énergie de chauffage seront préparés à passer du gaz au mazout en cas d'instruction de la Confédération.
- Extinction de l'éclairage public de 23h30 à 06h00 à Saint-Imier et à Mont-Soleil. Arrêt de l'éclairage public sur la Montagne de l'Envers. Seules les routes cantonales demeureront éclairées toute la nuit, conformément à la loi.
- La décoration de Noël le long de la Rue Francillon ne sera pas installée cette année. Il est également renoncé à la mise en place d'un sapin de Noël sur la Place du Marché. Des décorations lumineuses orneront par contre les tilleuls de la place avec extinction des feux dès 23h30. Les écoles ont été invitées à décorer plusieurs arbres au centre de Saint-Imier.

Des réflexions sont par ailleurs en cours depuis plusieurs semaines afin d'augmenter la résilience des systèmes informatiques communaux et garantir l'alimentation en eau de la région par des mesures techniques et organisationnelles.

Le Conseil municipal rappelle également que seuls les efforts de toutes et tous permettront de traverser cette période délicate sans devoir prendre des mesures extrêmes. Il remercie par avance la population de ses efforts. (cha)

Saint-Imier, le 7 octobre 2022